



garantie décennale engagée

Par **briocheBZH**, le **01/07/2020** à **11:07**

Bonjour, j'ai acheté une maison il y a 3 ans. Cette maison a été isolée extérieurement par l'ancien propriétaire lui-même. Cependant l'isolation a été très mal réalisée. Le bardage bois qui la compose se desserre, n'est pas jointé et des petits morceaux s'en décrochent. Aux risques que de plus gros tombent aussi. Pendant la vente chez le notaire, il me semble avoir entendu que c'est la garantie décennale de l'ancien propriétaire qui était engagée. J'ai recherché sur mes papiers de notaires, et je ne retrouve pas l'information. Pourriez-vous me renseigner?

Cordialement

Par **Visiteur**, le **01/07/2020** à **12:41**

Bonjour

Il n'y a pas de garantie décennale si l'ancien propriétaire a fait lui-même le travail.

Par **briocheBZH**, le **01/07/2020** à **14:58**

Merci beaucoup pour vos réponses. Donc le mieux à faire reste de prendre RDV avec mon notaire. Suis-je redevable de quelques honoraires que ce soit pour un simple RDV?

Cordialement

Par **Visiteur**, le **01/07/2020** à **15:27**

Je suis désolé Yukiko, mais les assureurs ne prennent pas de souscription de décennale pour un particulier auto-constructeur.